

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME  
MRC DE LA MATANIE**



**AVIS PUBLIC**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné conformément aux dispositions de l'article 148.0.1 du *Code Municipal*;

La directrice générale et secrétaire-trésorière donne un avis public du contenu du calendrier.

Elle donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour et l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2021**, qui se tiendront le **lundi sauf dans le cas où une journée tombe sur un congé férié ils se tiendront le mardi suivant** et qui débuteront à **19h30** :

4 janvier	5 juillet
1 <sup>er</sup> février	2 août
1 <sup>er</sup> mars	7 septembre
6 avril	4 octobre
3 mai	15 novembre
7 juin	6 décembre

Donné à Saint-Adelme, ce 15<sup>ième</sup> jour de décembre 2020.

Anick Hudon DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière